



Haute École Bruxelles - Brabant

Institut pédagogique Defré

ÉDUCATEUR.TRICE SPECIALISÉ.E EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

CARNET AIP¹ BLOC 1 – PALIER 1

Année académique 2020 - 2021

NOM :

PRÉNOM :

GROUPE :

¹ AIP : Activité d'intégration professionnelle

COORDONNÉES

Coordonnées étudiant.e

Nom, Prénom :

Courriel : @he2b.be

Groupe :

Coordonnées formateur.trice.s HE2B Defré

Psychopédagogue :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Formateur.trice associé.e :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Maître de formation pratique :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Coordonnées institution

Nom :

Service spécifique :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Direction (nom, prénom) :

Maître de stage (nom, prénom, fonction) :

TABLE DES MATIÈRES

I. CHARTE DE FORMATION.....	5
II. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.....	7
III. RÈGLEMENT.....	8
1. Dispositions réglementaires.....	8
2. Unités d’enseignement.....	8
3. Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP).....	8
4. Complément de formation.....	10
5. Évaluation.....	10
IV. FORMATION.....	13
V. ÉVALUATION.....	14
V.1. Stage Observation/Étudiant.e/Auto-évaluation.....	15
V.2. Stage Observation/Maître de stage/Évaluation formative.....	16
V.3. Stage Pratique et Réflexion Professionnelle/Maître de stage & Équipe SPRP/Évaluation certificative.....	18
V.4. Stage Pratique/Étudiant.e/Auto-évaluation finale.....	27

I. CHARTE DE FORMATION

L'éducateur.trice spécialisé.e

a. L'institut Defré de la Haute École Bruxelles - Brabant forme des éducateur.trice.s spécialisé.e.s qui véhiculent et mettent en œuvre toute une série de valeurs dans leur pratique professionnelle.

a. L'éducateur.trice spécialisé.e est une personne qui, en tant que citoyen.ne et professionnel.le du social, adhère à double titre aux principes fondamentaux des **Droits de L'Homme**.

b. L'éducateur.trice spécialisé.e adopte une **position centrée sur l'humain** et est conscient.e des droits et devoirs qu'une telle position implique.

c. L'éducateur.trice spécialisé.e est un.e intervenant.e social.e qui place au cœur de sa pratique le **sens** qu'il.elle remet toujours en question. Conditionné.e par une multitude de facteurs, ce sens se mesure à la lumière des balises légales et éthiques de son métier ainsi qu'au travers des expériences quotidiennes vécues et partagées avec son public et ses collègues de travail (concept d'éthique pratique).

d. L'éducateur.e spécialisé.e, acteur.trice de changement, est impliqué.e dans un processus de transformation. Celle-ci se joue à trois niveaux : dans la relation de soi à soi, dans la relation de soi à l'autre et dans la relation de soi au monde.

e. L'éducateur.trice spécialisé.e est un.e **praticien.ne réflexif.ve**, un.e professionnel.le **créatif.ve** de la relation, qui a le souci de placer ses interventions tant dans une pratique individuelle que dans une pratique à plusieurs (équipe intra- et interdisciplinaire).

Les étudiant.e.s

a. Par son choix de faire partie de la formation d'éducateur.trice spécialisé.e à la HE2B Defré, l'étudiant.e s'inscrit dans une **dynamique impliquante de formation**. Il est indispensable que chaque étudiant.e, individuellement et lors de la vie en commun, prenne une place active dans la formation. Durant toute

la durée de ses études, l'étudiant.e est amené.e à élaborer une pensée libre de tout dogme, critique et constructive.

b. À cette fin, l'étudiant.e est attentif.ve aux quatre éléments fondateurs de cette **dynamique de formation**.

* **L'engagement**. Il s'agit pour l'éducateur.trice spécialisé.e en devenir de prendre conscience de son appartenance à la société, à un institut, à une formation particulière. De ce fait, s'engager dans la formation d'éducateur.trice spécialisé.e, c'est tout d'abord renoncer à une position de spectateur.trice ou de consommateur.trice d'une formation. Au contraire, il s'agit de mener des actes, d'adopter des attitudes et de mobiliser sa pensée et son action au travers d'un projet personnel de formation.

* **La pensée** permet de reformuler et de comprendre le réel de manière permanente et mobile. Penser la formation d'éducateur.trice spécialisé.e, c'est donc s'interroger sur le sens des interventions et des gestes professionnels auxquels l'ensemble de la formation prépare.

* **La conscience de soi**. La finalité de la formation est de faire émerger un.e professionnel.le de la relation dans le cadre du quotidien où l'étudiant.ee puisse développer la conscience de soi. La formation implique un travail sur soi permettant de se décentrer, de travailler ses émotions et donc d'établir une relation professionnelle à l'autre.

* **La relation à l'autre et aux autres** est un élément fondateur tant du processus de formation que du cheminement professionnel de l'éducateur.trice spécialisé.e et donc de l'étudiant.ee. Elle inclut entre autres l'ouverture, l'authenticité, l'humilité, le discernement, l'honnêteté et la gestion des émotions. Cette relation se vit aussi bien dans sa dimension interindividuelle que collective ou communautaire.

c. Entamer les études d'éducateur.trice spécialisé.e à la HE2B Defré implique un **engagement citoyen** pour lequel un positionnement sociopolitique, économique et environnemental est primordial afin de viser une société plus

équitable, juste et durable. La formation encourage donc l'étudiant.e à se nourrir dans la construction de sa pratique professionnelle des valeurs telles que la justice sociale, l'épanouissement personnel par le renforcement du lien social, la mixité culturelle et sociale dans une perspective interculturelle et de cohésion sociale.

Les formateur.trice.s

Pour accompagner les étudiant.e.s dans la construction de leurs compétences professionnelles, les formateur.trice.s s'engagent à mettre en évidence les valeurs du métier d'éducateur.trice dans leur pratique professionnelle. Dès lors :

- ils.elles s'inscrivent dans une **dynamique d'équipe** afin de contribuer à une pensée critique, collective et solidaire ;
- ils.elles sont attentif.ve.s tant à la transmission des **savoirs** qu'au maniement des **savoir-faire** ainsi qu'à l'élaboration des **savoir-être**. Ils.elles encouragent les étudiant.e.s à articuler ces trois axes pour construire le « **savoir s'y prendre** » spécifique aux éducateur.trice.s ;
- ils.elles s'investissent et mettent à profit leurs connaissances, leur vécu et leurs expériences lors des cours, séminaires, stages ;
- ils.elles adaptent leurs **choix méthodologiques** et évaluatifs dans une approche disciplinaire et interdisciplinaire en relation à la pratique des éducateur.trice.s spécialisé.e.s ;
- ils.elle valorisent les **rapports humains** et restent attentif.ve.s aux demandes et aux difficultés des étudiant.e.s. Ils.elles envisagent des espaces et des moments où les émotions peuvent être réfléchies et analysées avec respect dans une perspective pédagogique et professionnalisante.

Les étudiant.e.s, formateur.trice.s et maîtres de stage sont tous acteur.trice.s et partenaires de formation. Ils s'appuient sur l'engagement et la motivation qui les ont poussé.e.s vers la formation d'éducateur.trice spécialisé.e. Ils agissent de manière critique de façon à renforcer leur engagement en tant qu'acteur.trice social.e qui croit en l'éducabilité de chacun. Les partenaires de la formation tiennent à porter avec tous les acteur.trice.s concerné.e.s le projet de formation en instituant et renouvelant les pratiques et les valeurs qui les sous-tendent.

Ce document n'est pas « figé », ce qui serait contraire à l'esprit de pensée mobilisatrice qui y est prôné. Il est susceptible d'être amélioré, approfondi. Des idées peuvent y être ajoutées ou retirées, dans la mesure où elles auront donné lieu à un échange d'équipe tel que celui qui a eu lieu cette année. On imagine pour cela que cette remise à jour de la charte soit prévue une fois tous les ans ou tous les deux ans dans le cadre des réunions d'équipe.

II. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES²

1. Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique

- 1.1. Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres
- 1.2. Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- 1.3. Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et dans la réflexion d'équipe
- 1.4. Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche
- 1.5. Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels

2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 2.1. Respecter les réglementations et les textes de référence cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- 2.2. Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables
- 2.3. Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action

3. Être un acteur.trice institutionnel.le et sociale engagé.e

- 3.1. Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- 3.2. S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- 3.3. Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- 3.4. S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer activement

4. S'appropriier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates

- 4.1. S'appropriier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions des réalités humaines auxquelles il a affaire
- 4.2. Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques
- 4.3. Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche
- 4.4. Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques

5. Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

- 5.1. Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité
- 5.2. Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif
- 5.3. Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations
- 5.4. Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles
- 5.5. Évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin

6. Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

- 6.1. Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- 6.2. Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- 6.3. Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte
- 6.4. Interagir dans le respect et la connaissance de soi-même et des autres

III. RÈGLEMENT

1. Dispositions réglementaires

Ce présent règlement fait partie intégrante du « Règlement des études et Règlement général des examens » de la HE2B.

L'étudiant.e restera en possession de son Carnet AIP tout au long du processus de formation. Il est de sa responsabilité d'en faire une copie de sécurité pour se prémunir en cas de perte.

2. Unités d'enseignement

Le Carnet AIP concerne les unités d'enseignement suivantes :

- **AIP 1** : Activités d'intégration professionnelle bloc 1 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **AIP 2** : Activités d'intégration professionnelle bloc 2 – palier 2 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **ÉT³** du bloc 2 – palier 3 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Séminaire TFE
 - Travail de fin d'études (TFE)
 - Complément de formation : stage non résidentiel

3. Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)

Le processus SPRP comprend **d'une part le Stage Pratique** réalisé dans une institution qui accueille l'étudiant.e pendant une durée et un nombre d'heures déterminés. **D'autre part**, il comprend les **cours de SPRP** donnés à la HE2B Defré par les formateur.trice.s de la pratique professionnelle.

3.1. Stage pratique

3.1.1. Temporalité

AIP 1 : - 1 semaine d'observation au Q1⁴ (30h)

- 4 semaines de stage pratique au Q2⁵ (120h)

AIP 2 : 8 semaines de stage pratique au Q1 (240h)

ÉT : 12 semaines de stage pratique au Q1 (360h)

3.1.2. Choix du stage

Le choix du stage doit répondre aux critères repris dans la convention de stage.

Le stage devra s'effectuer dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans le Brabant wallon ou dans les communes dites « à facilités » du Brabant Flamand.

Uniquement pour l'Épreuve terminale, les étudiant.e.s ont la possibilité d'effectuer un « Stage international ». Il peut se réaliser dans tous les pays du monde (sauf situation politique/sanitaire délicate). L'étudiant.e, dès son inscription dans l'année académique précédant celle de l'Épreuve terminale, doit s'inscrire au module « Travail Social International ». Le suivi régulier de ce module est obligatoire pour effectuer ce stage.

3.1.3. Présence

La présence sur le lieu de stage est obligatoire. L'absence de l'étudiant.e doit être motivée et la pièce justificative transmise dans les **trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré** avec copie pour le ou la maître de stage.

³ Épreuve terminale

⁴ Premier quadrimestre

⁵ Deuxième quadrimestre

3.1.4. Devoirs de l'étudiant.e

En sus et plus du règlement, de la **déontologie** spécifiques à chaque institution et des règles balisant le **secret professionnel**, l'étudiant.e doit se présenter sur son lieu de stage en **futur.e professionnel.le** en s'étant renseigné.e sur le projet institutionnel, le poste de travail de son/sa maître de stage et le public.

En outre, il.elle présentera son Carnet AIP à son ou sa maître de stage et lui proposera des moments d'évaluation de sa pratique.

3.1.5. Conditions d'accès

L'accès au Stage Pratique est conditionné aux éléments suivants :

- présence à tous les cours de SPRP,
- nombre limité d'absences justifiées,
- remise de la convention de stage à la coordination de stage à la date spécifiée dans l'horaire,
- respect du point 8.3. du RDE⁶ de la HE2B :

« 8.3 Tenue et comportement

8.3.1 Dispositions communes

L'étudiant est tenu à la correction la plus stricte dans ses rapports avec autrui et envers l'environnement d'étude et de travail. Il adoptera à tout moment une attitude propice à protéger l'espace de libre parole que veut offrir l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à ses étudiants. Cette libre parole doit s'exercer dans le respect de tous, respect garanti par le principe de neutralité qui régit les écoles de l'enseignement public. Ce respect et ce cadre de neutralité excluent donc notamment les signes ostentatoires politiques, philosophiques ou religieux, et motivent les interdits qui suivent.

Il est interdit :

- (...)
- de perturber le déroulement des activités d'enseignement de manière directe (dans les locaux) ou de manière indirecte (dans les espaces communs), ainsi que le travail et l'étude en bibliothèque;
- de se permettre toute publicité ou toute propagande pour un mouvement politique, philosophique ou religieux;
- de porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique et morale des membres du personnel de la Haute École et des étudiants et à la réputation de l'établissement en tenant des propos injurieux et/ou

diffamatoires par quelque moyen que ce soit ou en adoptant un comportement inadapté qui pourrait visiblement être associé à la Haute École et/ou sa réputation. »

3.1.6. Conditions d'interruption

En cas d'absence justifiée de plus d'un jour sur le lieu de stage, le Stage Pratique est dit « interrompu ». Les heures non prestées doivent être récupérées au sein du même lieu de stage et dans les limites des possibilités du calendrier académique.

3.1.7. Conditions d'arrêt

Le Stage Pratique peut être arrêté soit :

- par l'institution de stage
- par les formateur.trice.s HE2B Defré
- par l'étudiant.e

Si le Stage Pratique est arrêté, l'étudiant.e n'obtiendra pas la réussite à l'UE AIP ou ÉT. Si il.elle le désire, un entretien avec les coordinateur.trice.s de stage et formateur.trice.s de son groupe AIP, lui sera proposé.

Institution de stage

Le ou la maître de stage ou son/sa représentant.e en accord avec la direction remplit le document « Demande d'arrêt de stage » (voir convention de stage) après avoir exposé à l'étudiant.e les raisons de l'arrêt et l'avoir informé.e de la décision prise. Dès lors, l'étudiant.e ne peut plus se présenter sur son lieu de stage. Le document est ensuite transmis par courriel ou courrier à la coordination de stage et aux formateur.trice.s du groupe classe de l'étudiant.e. La demande d'arrêt de stage sera confirmée ou infirmée par les référent.e.s de section, les coordinateur.trice.s de stage et les formateur.trice.s de l'étudiant.e concerné.e, soit par courriel soit en présentiel au sein de la HE2B Defré. Les membres de la direction de la HE2B Defré seront informés par courriel de la décision prise.

Formateur.trice.s HE2B Defré

Le Stage Pratique de l'étudiant.e peut être arrêté si :

- des informations sont erronées sur la convention de stage,
- il.elle n'est pas présent.e à tous les cours de SPRP,
- le nombre d'absences justifiées est trop important
- il.elle commet une faute professionnelle,
- sa relation avec le public est non adéquate,
- il.elle ne justifie pas ses absences sur le lieu de stage,
- il.elle ne respecte pas le point 8.3. du RDE de la HE2B.

L'arrêt de stage sera décidé soit par courriel soit en présentiel au sein de la HE2B Defré, par les référent.e.s de section, les coordinateur.trice.s de stage et les formateur.trice.s de l'étudiant.e concerné.e. Les membres de la direction de la HE2B Defré seront informés par courriel de la décision prise.

Étudiant.e

L'étudiant.e qui décide de son propre chef d'arrêter son stage informera, le plus rapidement possible, son/sa maître de stage, les formateur.trice.s HE2B Defré de son groupe et les coordinateur.trice.s de stage et ce, par écrit (courrier ou courriel). Les membres de la direction de la HE2B Defré seront informés par courriel de la décision de l'étudiant.e concerné.e.

3.2. Les cours de SPRP

3.2.1. Présence

La présence à **tous** les cours de SPRP individuels, en petit groupe ou en grand groupe, est **obligatoire**. L'absence doit être motivée et la pièce justificative doit être transmise dans **les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré**. Seule la présence aux séminaires TFE (ÉT) est non obligatoire.

3.2.2. Organisation

Les cours de SPRP et de séminaire TFE (ÉT) ont lieu avant, pendant et après le stage. Ils sont organisés en individuel, en grand, demi ou quart de groupe, soit sur le lieu de stage soit dans les locaux de la HE2B Defré.

3.2.3. Carnet d'analyse des pratiques

Dès le premier cours de SPRP, l'étudiant.e se munira d'un **carnet où il.elle consignera l'analyse de sa pratique**. Il.elle le rédigera en fonction des consignes données lors des séances SPRP.

4. Complément de formation

4.1. Présence

La présence à l'entièreté du complément de formation est **obligatoire** pour tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'AIP ou à l'ÉT. Toute absence de l'étudiant.e doit être motivée et la pièce justificative sera transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré. Au-delà des délais d'inscription transmis, la prise en compte des préférences de l'étudiant.e voire l'accès à une formation ne seront plus garantis.

4.2. Évaluation

L'évaluation tiendra compte de la participation (implication, engagement), la qualité de l'analyse, du respect des consignes des formateur.trice.s, des autres étudiant.e.s et autres intervenant.e.s, de la ponctualité et des présences.

Elle est déterminée par les personnes qui encadrent la formation, transmise au.à la référent.e des compléments de formation et intégrée à l'objectif de formation « Intégrer une démarche de formation » pour l'AIP 1 et 2 et « Intégrer une démarche de formation continue » pour l'ÉT.

5. Évaluation

L'évaluation des unités d'enseignement AIP 1, AIP 2 ou ÉT porte sur les objectifs de formation présents dans ce carnet.

L'étudiant.e dont :

- l'accès au Stage Pratique n'a pas été autorisé (art. 3.1.5),
- le Stage Pratique a été arrêté (art. 3.1.7.),
- les absences n'ont pas été justifiées en cours de SPRP et/ou sur le lieu de stage,

- les absences justifiées en cours de SPRP et/ou sur le lieu de stage et/ou le complément de formation ont été trop nombreuses pour garantir sa formation,
- les documents rapport de stage, CAP, fiches de présence et carnet AIP n'ont pas été remis (uniquement AIP 1 et 2),
- le TFE n'a pas été remis (uniquement ÉT),
- le jury final n'a pas eu lieu du fait de l'absence de l'étudiant-e,
- la tenue et le comportement n'ont pas respecté l'art. 8.3. du RDE de la HE2B,
- le bilan AIP conclut à une note inférieure à 10/20,
- le jury final (ÉT) conclut à une note inférieure à 10/20.

n'obtiendra pas la réussite à l'AIP 1, 2 ou ÉT.

5.1. AIP 1 et 2

5.1.1. Le bilan AIP (AIP 1 et 2)

Le bilan AIP (AIP 1 et 2) a lieu en présence de la direction de la HE2B Defré, des formateur.trice.s SPRP et des coordinateur.trice.s de stage. Lors de ce bilan, une évaluation critériée de l'AIP 1, 2 ou ÉT de l'étudiant.e sera effectuée et aboutira à une note intégrée.

5.1.2. Note intégrée

La note comprend les évaluations :

- du Stage Pratique,
- des cours de SPRP,
- du rapport AIP.

Le rapport AIP doit être remis en format papier et pdf.

Le report de note est forcé d'une session à l'autre.

5.2. ÉT

5.2.1. Le Jury final (ÉT)

Le jury final est composé du/de la promoteur-trice TFE, d'un.e membre SPRP/TFE (porteur.euse de la feuille de route), d'un.e lecteur.trice et d'un.e

auditeur.trice. Un bilan personnalisé et critérié du processus Épreuve Terminale (ÉT) de l'étudiant.e sera effectué et aboutira à une note intégrée.

5.2.1. Note intégrée

La note intégrée comprend les évaluations :

- du Stage Pratique,
- des cours de SPRP,
- du TFE,
- du jury final.

Le TFE doit être remis en format papier et pdf.

Si l'étudiant.e ne réussit pas en première session, il.elle a la possibilité de se présenter à la seconde.

5.3. Repères chiffrés

- **18 et plus** : étudiant.e qui a atteint tous les objectifs de formation, démontre d'une pensée méta⁷ lors de l'analyse de sa pratique et des problématiques – sociales, politiques, humaines – rencontrées et a acquis la majorité des compétences professionnelles décrites dans le Référentiel de compétences (voir p.6),
- **16/17** : étudiant.e qui a atteint tous les objectifs de formation et démontre d'une pensée méta⁷ lors de l'analyse de sa pratique, des problématiques – sociales, politiques, humaines – rencontrées,
- **14/15** : étudiant.e qui a atteint tous les objectifs de formation et qui a montré une progression constante durant son processus de formation,
- **12/13** : étudiant.e qui a satisfait aux objectifs de formation et a progressé tout au long d'un processus présentant des difficultés et/ou des irrégularités qu'il.elle a pu analyser,
- **10/11** : étudiant.e dont l'atteinte des objectifs de formation est suffisante, tout en présentant des difficultés au cours de son processus, qui sont susceptibles d'être travaillées au cours de l'AIP suivante ou de la carrière professionnelle,

⁷ « [Mét(a)- exprime une idée de transcendance; les mots constr., gén. subst., appartiennent le plus souvent aux domaines de la philos. et des sc. hum.; ils signifient «(ce) qui est au-delà de, ce qui dépasse et englobe la réalité désignée par le 2^eélément.»] » En ligne: <https://www.cnrtl.fr/definition/méta->

- **8/9** : étudiant.e ayant terminé le processus mais dont l'atteinte des objectifs de formation est insuffisante pour attester de ses capacités à poursuivre les apprentissages lors de l'AIP suivante ou de l'exercice de la profession,
- **6/7** : étudiant.e qui, ayant terminé le processus, n'a néanmoins pas atteint la majorité des objectifs de formation et qui, par conséquent, présente de trop nombreuses difficultés sans avoir pu démontrer sa capacité à les analyser,
- **4/5** : étudiant.e qui a arrêté après le stage et de sa propre décision, son processus,
- **2/3** : étudiant.e qui a arrêté son stage de sa propre décision ou dont celui-ci a été arrêté par l'institution de stage ou la HE2B Defré et ne l'a donc pas terminé (voir article 3.1.7) ;
- **1** : étudiant.e qui n'a pas remis de convention de stage et n'a pas entamé le processus ;
- **0** : étudiant.e qui a commis un acte de plagiat.

5.4. Conditions spécifiques à l'AIP 1

5.4.1. Convention de stage

Si l'étudiant.e n'a pas remis sa convention de stage aux coordinateur.trice.s AIP à la date spécifiée dans l'horaire, il.elle peut demander par écrit (courriel ou courrier) un entretien aux coordinateur.trice.s AIP afin d'en expliquer les raisons.

Dans le cas d'un accord, la convention de stage doit être remise durant la semaine précédent le stage d'observation.

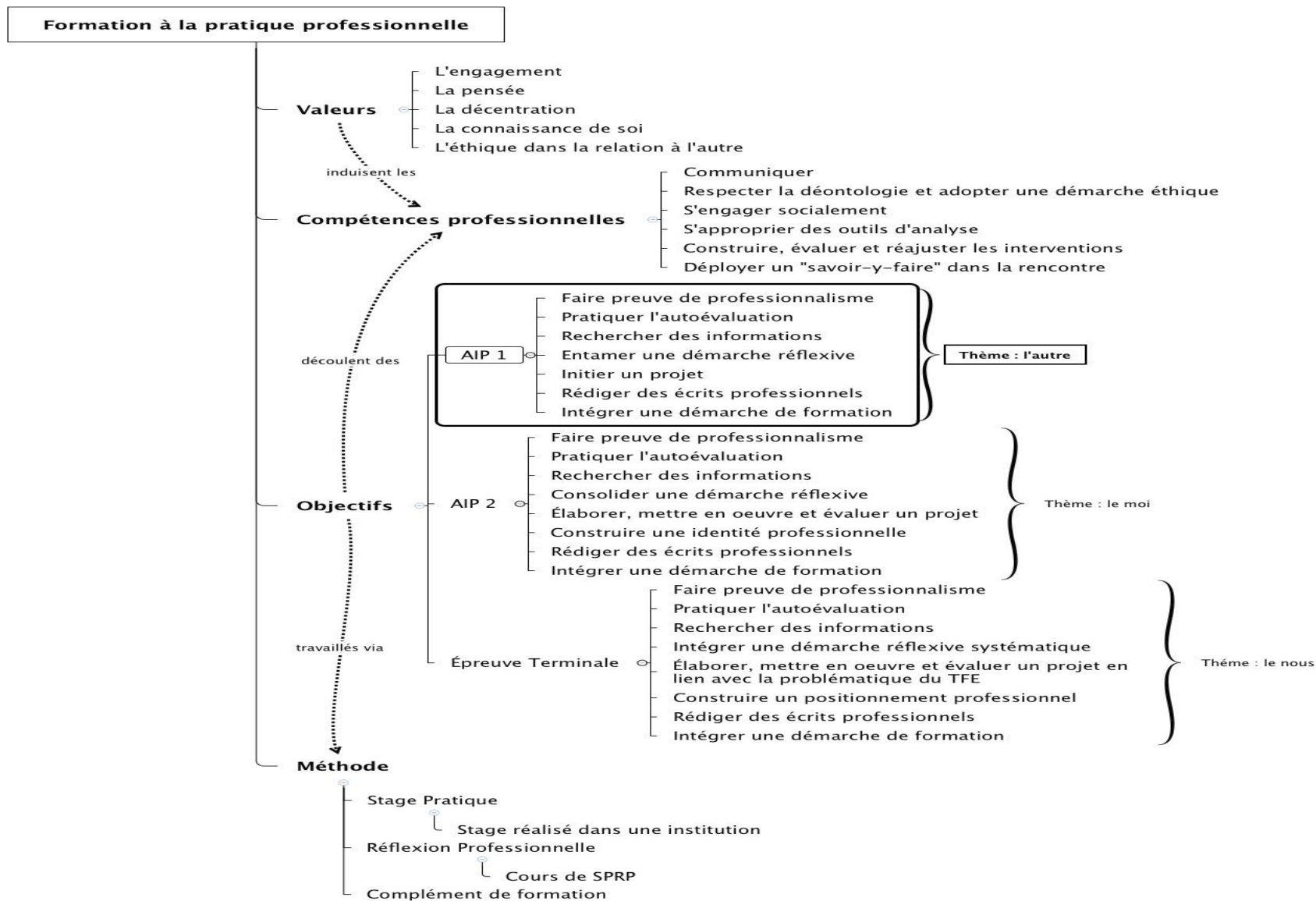
5.4.2. Cours de SPRP

L'étudiant.e qui n'est pas en mesure de participer au **1^{er} cours de SPRP** de l'année académique peut s'inscrire au cours de SPRP dit « de rattrapage » organisée par la coordination de stage.

5.4.3. Processus SPRP dit « bis »

Dans le cas d'un arrêt de Stage Pratique (art.3.1.7.), un processus SPRP « bis » encadré par le MFP⁸ sera proposé à l'étudiant.e. Il.elle pourra ainsi rester dans une dynamique de formation, mieux en comprendre les enjeux et préparer l'AIP 1 suivante. Cette participation ne permet donc pas à l'étudiant.e d'obtenir la réussite à l'AIP 1 de l'année académique en cours.

IV. FORMATION



V. ÉVALUATION

À l'attention des maîtres de stage :

L'étudiant.e qui effectue son stage au sein de votre institution, doit vous présenter ce carnet **dès la première rencontre**. En effet, il sert à baliser le stage pratique. Il est donc primordial que toutes les personnes, acteur.trice.s ou accompagnateur.trice.s, soient informé.e.s de son contenu, et ce, **dès le début** du stage pratique.

Vous trouverez page 11 un schéma reprenant la structure de la formation et les objectifs attendus en fin de stage pour chaque activité d'intégration professionnelle.

En outre, il est important de vous préciser que votre évaluation fait partie intégrante de celle-ci et qu'il est, de ce fait, plus que nécessaire qu'elle soit complète, qualitative, nuancée et élaborée afin de transmettre aux enseignant.e.s de la HE2B Defré le plus d'éléments pertinents pour définir la note finale.

Enfin, l'étudiant.e étant, par définition, en processus d'apprentissage, il est essentiel qu'il.elle puisse au minimum avoir un retour oral de votre évaluation et, idéalement, participer à celle-ci dans une logique de co-évaluation de sa pratique.

Concrètement, merci de :

Page 15-16 : procéder à une évaluation formative à la fin du stage d'observation

Pages 18-23 pour chaque objectif :

- expliquer où se situe l'étudiant.e par rapport à cet objectif, de manière qualitative, en décrivant et expliquant ses difficultés et ses capacités
- définir si l'objectif est acquis ou non en notant un « A » ou un « NA » dans la colonne ad hoc.

Page 24 :

- valider l'évaluation certificative en signant et apposant le cachet de l'institution,
- valider ou non le stage pratique en y associant une ou des remarque(s) générale(s).

Une fois le carnet rempli, vous le remettez à l'étudiant.e à la fin de stage pratique.

Merci pour votre encadrement et votre collaboration à l'évaluation de son apprentissage de la pratique professionnelle, et d'apposer ici votre signature pour accord.

Signature maître de stage :

Pour recevoir une version électronique du carnet, merci d'envoyer un e-mail aux coordinateur.trice.s de stage qui vous l'enverront dans les plus brefs délais (defre-stages-educ@he2b.be)

V.1. Stage Observation/Étudiant.e/Auto-évaluation

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant.e
<p>Faire preuve de professionnalisme : Quelle a été mon attitude sur le lieu de stage ? Qu'en est-il de ma ponctualité ? Si j'ai été absent.e et/ou en retard, comment ai-je prévenu l'équipe ? Ai-je pris des initiatives ? Souvent ? Parfois ? À quels moments ? Ai-je été en relation avec le public et l'équipe ? Oui, non, pourquoi ? Comment je perçois ma manière de communiquer ? Qu'est-ce que je pense de ma capacité à assurer de la sécurité aux bénéficiaires ?</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : Quand (à quel moment, face à quel événement...) ai-je eu l'impression d'apprendre sur mes propres capacités et difficultés ?</p>	
<p>Rechercher des informations : Est-ce que j'ai lu avant et pendant mon stage d'observation ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, qu'est-ce que j'ai lu ? Qu'est-ce que j'ai observé ? Quelles questions (sur quel sujet) j'ai posées à l'équipe/maître de stage ?</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : Ai-je réussi à mettre du sens sur les interventions que j'ai observées ? Oui, non, pourquoi ? Sur mes propres interventions ? Est-ce que j'ai partagé mes réflexions avec l'équipe ? Oui, non, pourquoi ?</p>	
<p>Initier un projet : Est-ce que la différence entre les interventions imprévues et prévues est claire pour moi ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je intervenu.e de manière éducative ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je plus souvent intervenu.e individuellement avec un bénéficiaire ou avec un groupe ?</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : Si j'ai eu l'occasion d'écrire dans un cahier de communication, un carnet de bord, un journal de classe..., qu'est-ce que je pense de ma manière d'écrire en milieu professionnel ?</p>	
<p>Définir un objectif personnel : Quel est l'objectif que je voudrais atteindre à la fin de mon stage pratique ?</p>	

V.2. Stage Observation/Maître de stage/Évaluation formative

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Faire preuve de professionnalisme : Attitude/présentation/ponctualité/communication/être en relation (public, équipe)</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : identification des capacités et des difficultés/acceptation des remarques</p>	
<p>Rechercher des informations : lecture du projet institutionnel, des ouvrages et des références transmis ou non par le.la maître de stage, qualité de l'observation, questions posées, participation aux réunions, transmission des observations/informations</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : liens effectués entre les interventions observées et les besoins, demandes du public, partager les réflexions avec équipe/maître de stage</p>	

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Initier un projet : intervenir, avoir une action éducative (éventuellement partielle) auprès du public, en individuel et/ou face au groupe, qualité de cette action</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : qualité de l'écriture et de la transmission des informations/observations à l'écrit</p>	
<p>Définir des pistes pour le stage pratique</p>	
<p>Date et Cachet de l'institution :</p> <p>Nom, Prénom et Signature maître de stage :</p>	

V.3. Stage Pratique et Réflexion Professionnelle/Maître de stage & Équipe SPRP/Évaluation certificative

Il est attendu de l'étudiant.e, lors du Stage Pratique, en cours de SPRP et dans le rapport AIP qu'il.elle présente et exploite, pour tous les objectifs, des sources théoriques permettant d'étayer son propos, de soutenir ses choix et de comprendre/analyser les situations/interventions observées et vécues.

« Trait d'union ou barre de séparation c'est bien la nature de ce lien entre THÉORIE et PRATIQUE qui est ici interrogé. Les mots sont multiples pour le dire. Au fil des textes parcourus, nous en avons engrangé une belle moisson : alliance, alternance, antagonisme, articulation, complémentarité, concurrence, conflit, confrontation, contradiction, contraste, couple, coupure, décalage, dialectique, distance, divorce, dualité, écart, échange, hiatus, imbrication, intégration, jeu, juxtaposition, fossé, liaison, lien, médiation, opposition, passage, polémique, rapport, rapprochement, régulation, relation, rupture, séparation, synthèse, tension, transition, va-et-vient. »⁹

« C'est donc une profonde différence de démarche qui oppose théorie et pratique. Parce qu'elle obéit à la logique du succès, la pratique est grosse de toutes les paresse, de toutes les routines, de toutes les répétitions à l'identique de ce qui a « marché ». Elle ne cherche pas à rendre raison et, pour argumenter, il lui suffit de faire ses preuves. La théorie par contre est polémique comme le disant G. Bachelard. Elle obéit à la logique de l'échec, de la faille, du « cheveu coupé en quatre ». Aussi est-elle grosse de remises en cause, de découvertes, du « défaut de la cuirasse », de critiques. »¹⁰

⁹ Mottet G., Autour des mots. In: *Recherche & Formation*, N°11, 1992. Théorie et pratique : matériaux pour les IUFM. pp. 139-153.

¹⁰ Malglaive, G., Théorie et pratique, RFP, n°61, 1982, p.21

Faire preuve de professionnalisme

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	<p>Être ponctuel.le</p> <p>Respecter les codes de présentation vestimentaire</p> <p>Communiquer de manière adaptée avec l'équipe</p> <p>Être en relation avec le public, se montrer présent.e, disponible</p> <p>Communiquer adéquatement avec le public</p> <p>Prendre des initiatives</p> <p>Pratiquer des interventions éducatives : imprévues et préparées</p> <p>Assurer la sécurité physique et affective des bénéficiaires lors des relations individuelles et de groupe</p>		
	<p>Cours de SPRP</p> <p><u>Remettre à la date prévue</u> : le carnet AIP avec l'évaluation du.de la maître de stage complétée, la fiche de présence, le carnet d'analyse des pratiques, le rapport de stage</p> <p><u>Savoir-être</u> : être ponctuel.le, communiquer adéquatement avec l'équipe encadrante, se montrer disponible et présent.e, écouter et prendre la parole, ne pas juger, contribuer à la réflexion commune</p>	Évaluation équipe SPRP	
Réflexion Professionnelle	<p>Rapport de stage</p> <p>Rédiger en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en forme et qualité de l'écriture (polices adaptées, aération, alignement justifié, pied de page, notes de bas de page AFNOR, table des matières, bibliographie) Maîtrise de la langue française (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe correcte, niveau de langage, vocabulaire précis et professionnel) Maximum 25 pages 	Évaluation équipe SPRP	

Pratiquer l'auto-évaluation

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Questionner ses interventions en se décentrant Se questionner en se centrant sur soi (émotions, réflexions...) Identifier les points à améliorer Écouter les remarques et critiques		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Choisir le ou les objectif(s) de formation le(s) plus difficiles à atteindre Expliquer les difficultés rencontrées Évaluer l'acquisition globale des objectifs de formation (évolution) Définir un objectif personnel de formation		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Sur base de sources théoriques et en argumentant, rédiger une auto-évaluation qui souligne : <ul style="list-style-type: none"> • l'évolution (ou non) tout au long du stage • l'évolution (ou non) tout au long du processus SPRP • les difficultés rencontrées • les moyens mis en œuvre pour tenter d'y remédier 		

Rechercher des informations

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Lire le projet institutionnel (PI)		
	Identifier les objectifs, les missions et les moyens du PI		
	Observer le public		
	Lire des sources théoriques et grilles de lecture liées à la compréhension du public		
	Observer le poste de travail de l'éducateur.trice		
	Décrire le poste de travail de l'éducateur.trice		
	Lire des sources théoriques liées à la compréhension du métier d'éducateur.trice		
	Poser des questions aux membres de l'équipe		
	Transmettre aux membres de l'équipe les informations, les observations		
	Participer aux réunions (observation et/ou participation active)		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Définir la profession d'éducateur.trice		
	Présenter des sources théoriques pertinentes sur le public et sur le poste de travail de l'éducateur.trice		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
<u>Contexte</u> : présenter l'institution, le public, l'équipe et le secteur			
<u>Projet institutionnel</u> : synthétiser le projet			
<u>Public</u> : sur base de sources théoriques			
décrire les aspects généraux			
décrire les problématiques			
décrire les besoins			
<u>Poste de travail</u> : sur base de sources théoriques			
décrire les différentes fonctions de l'éducateur.trice			
en expliquer le sens éducatif			

Entamer une démarche réflexive

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Formuler des hypothèses sur le poste de travail, la pratique éducative		
	Formuler des hypothèses sur le public		
	Partager ses réflexions avec l'équipe		
	Expliquer le sens éducatif des interventions		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Proposer des interventions à l'analyse		
	Formuler des hypothèses		
Accepter les réflexions des autres étudiant.e.s			
Se questionner			
Questionner les autres étudiant.e.s			
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Sur base de sources théoriques :		
	<u>Expliquer le sens éducatif du poste de travail</u> en lien avec les caractéristiques, les besoins et les demandes du public		
	<u>Interventions imprévues (1 individuelle et 1 en groupe)</u>		
	les décrire		
	formuler des hypothèses sur le poste de travail		
	formuler des hypothèses sur le public		
	proposer des pistes d'ajustement		

Initier un projet

	Critères	Evaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	<u>Interventions prévues et préparées</u> en rédiger deux les présenter au maître de stage les réaliser les expliquer les évaluer		
	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
Réflexion Professionnelle	Expliquer les interventions prévues et préparées		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Deux interventions prévues et préparées</u> : sur base de sources théoriques les décrire les évaluer rédiger des pistes d'amélioration		

Rédiger des écrits professionnels

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Rédiger les écrits demandés par l'institution (cahier de communication, rapports journaliers...) Dans les écrits demandés par l'institution, distinguer l'objectif (description des faits) du subjectif (réflexions, émotions...)		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger les analyses d'interventions demandées en suivant les consignes données		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger tous les points demandés Identifier les emprunts théoriques Noter la référence des sources Utiliser des guillemets pour isoler les citations Rédiger des exemples tirés d'interventions et de situations observées (pratique) Établir des liens théorie-pratique		

À REMPLIR PAR LE.LA MAÎTRE DE STAGE

Fait à

Le

Stage Pratique validé : OUI – NON

Remarques générales :

Cachet de l'institution et signature du.de la maître de stage

Intégrer une démarche de formation (NON ÉVALUÉ PAR MAÎTRE DE STAGE)

Réflexion Professionnelle	Complément de formation	Évaluation formateur.trice.s
	Présence Ponctualité Participation : implication et engagement Qualité de l'analyse Respect des consignes Écoute et non jugement des formateur.trice.s, des étudiant.e.s et des intervenant.e.s éventuel.le.s	
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP
	Rédiger un résumé des apprentissages effectués lors du complément de formation et leur transfert dans la future pratique éducative de l'étudiant.e	

V.4. Stage Pratique/Étudiant.e/Auto-évaluation finale

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
<p>Faire preuve de professionnalisme : Quelle a été mon attitude sur le lieu de stage ? Qu'en était-il de ma ponctualité ? Si j'ai été absent.e et/ou en retard, comment ai-je prévenu l'équipe ? Ai-je pris des initiatives ? Souvent ? Parfois ? À quels moments ? Ai-je été en relation avec le public et l'équipe ? Oui, non, pourquoi ? Comment je perçois ma manière de communiquer ? Qu'est-ce que je pense de ma capacité à assurer de la sécurité aux bénéficiaires ?</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : Quand (à quel moment, face à quel événement...) ai-je eu l'impression d'apprendre sur mes capacités et difficultés ?</p>	
<p>Rechercher des informations : Ai-je lu avant et pendant mon stage pratique ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, qu'est-ce que j'ai lu ? Qu'est-ce que j'ai observé ? Quelles questions (sur quel sujet) ai-je posées à l'équipe/maître de stage ?</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : Ai-je réussi à mettre du sens sur les interventions que j'ai observées ? Oui, non, pourquoi ? Sur mes propres interventions ? Est-ce que j'ai partagé mes réflexions avec l'équipe ? Oui, non, pourquoi ?</p>	
<p>Initier un projet : Est-ce que la différence entre les interventions imprévues et prévues est claire à présent pour moi ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je intervenu.e de manière éducative ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je plus souvent intervenu.e individuellement avec un bénéficiaire ou face au groupe ?</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : Si j'ai eu l'occasion d'écrire dans un cahier de communication, un carnet de bord, un journal de classe..., qu'est-ce que je pense de ma manière d'écrire en milieu professionnel ?</p>	
<p>Définir un objectif personnel : Quel est l'objectif que j'aimerais travailler lors de l'AIP suivante ?</p>	

À remplir par les formateurs.trice.s SPRP / À photocopier et à archiver dans le dossier administratif de l'étudiant.e

Année académique 2020-21

NOTE : /20

Évaluation EDUC.AIP.B100 : Stage Pratique et Réflexion Professionnelle

Thème : « L'autre et la décentration »

Nom, Prénom :	Institution + adresse :	Trinôme :
Objectifs de formation	Évaluation globale	
1. Faire preuve de professionnalisme 2. Pratiquer l'auto-évaluation 3. Rechercher des informations 4. Entamer une démarche réflexive 5. Initier un projet 6. Rédiger des écrits professionnels 7. Intégrer une démarche de formation		

HAUTE ÉCOLE BRUXELLES – BRABANT – CATEGORIE PEDAGOGIQUE

Avenue Defré, 62 – 1180 Bruxelles

Tél. :02/374 00 99 – Fax. : 02/373 71 00 – Courriel :defre@he2b.be

Coordination de stage : Héloïse Lans & Bénédicte Lotoko – Courriel : defre-stages-educ@he2b.be

Référence de section : Carol Meurant & Anne Wlomainck – Courriel : cmeurant@he2b.be, awlomainck@he2b.be

Directeur de catégorie : Denis Matagne

Soutenu par la Charte de formation et le Référentiel de compétences professionnelles, le processus de formation au métier d'éducateur.trice spécialisé.e en accompagnement psycho-éducatif à la HE2B Defré se décline en deux parties complémentaires : le Stage Pratique et la Réflexion Professionnelle. Nous l'appelons communément le processus SPRP.

Tout au long de ce processus, les formateurs.trices, en partenariat avec les maîtres de stage, insistent sur la nécessité pour l'étudiant.e de « se confronter » à une pratique, un « terrain » propice aux apprentissages et à une indispensable réflexion, pensée, autour de cette pratique. Il s'agit donc pour l'étudiant.e d'expérimenter des interventions éducatives au sein d'une institution et accompagné.e par une équipe de professionnel.le.s et par des formateur.trice.s et de la HE2B Defré, de se positionner clairement dans une démarche réflexive par rapport aux expériences vécues.

« Toute pratique : au sortir de l'expérience, on n'est pas savant, on est expert. Mais en quoi ? »

Albert Camus
Carnets I